

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/10/07/2020031524/justel>

Dossier numéro : 2020-10-07/02

Titre

7 OCTOBRE 2020. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 8 septembre 2020 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 relatif à l'octroi d'indemnités complémentaires dans le cadre des mesures contre le coronavirus COVID-19

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 12-10-2020 page : 73845

Entrée en vigueur : 09-09-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Dans l'article 2 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 2020 portant exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 juillet 2020 relatif à l'octroi d'indemnités complémentaires dans le cadre des mesures contre le coronavirus COVID-19 sont insérés les 1° /1 et 1° /2 rédigés comme suit :

" 1° /1 77.294 du Code NACE-BEL ;
1° /2 77.296 du Code NACE-BEL ; "

[Art.](#) 2. Le présent arrêté produit ses effets le 9 septembre 2020.